



Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)

Fiche d'information (35) actualisée

Signature électronique sur le rapport de sécurité

Version du 1^{er} mai 2020

Question:

Peut-on apposer une signature électronique sur le rapport de sécurité?

Réponse:

Oui, dans la mesure où l'on s'est assuré que seules des personnes autorisées à signer un rapport de sécurité en vertu de l'OIBT peuvent apposer cette signature électronique. La responsabilité correspondante incombe au titulaire de l'autorisation d'installer ou de contrôler.

La transmission électronique de rapports de sécurité aux exploitants de réseaux est également autorisée.